



**Dossier # : 1200867004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Poursuivre la procédure d'adoption du projet visé par la résolution CG20 0161, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée - Projet de PPU des Faubourgs.

Il est recommandé :

De poursuivre les procédures d'adoption du projet visé par la résolution CG20 0161, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2020-06-08 09:45

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1200867004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Poursuivre la procédure d'adoption du projet visé par la résolution CG20 0161, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée - Projet de PPU des Faubourgs.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de règlement visé par la résolution CG20 0161, adoptée en séance du conseil d'agglomération le 26 mars 2020, aurait fait l'objet, en temps normal, d'une assemblée publique de consultation, tel que prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis cette date, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population, incluant l'interdiction d'assemblée publique.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Pour sa part, l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment : « Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement... [l]a procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public; ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

§ CM20 0253 - 23 mars 2020 - Adoption d'une résolution afin notamment d'approuver la procédure d'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé «Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029)» quant à l'affectation du sol sur le site de la Brasserie Molson-Coors, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

§ CG20 0161 - 26 mars 2020 - Adoption d'une résolution afin notamment d'adopter un projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)» quant à l'affectation du sol

sur le site de la Brasserie Molson-Coors, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaire sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

## **DESCRIPTION**

En raison du contexte sanitaire actuel, le conseil municipal peut se prévaloir de l'arrêté ministériel 2020-033 et tenir une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Dans le cas visé par la présente recommandation, la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pourra ainsi assurer une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours sans avoir recours à une assemblée publique, avec une présentation webdiffusée du projet par l'arrondissement de Ville-Marie et la réception de mémoires ou de commentaires par écrits comme initialement prévu. Cette consultation écrite sera précédée d'un avis public à cet effet diffusé au moins une semaine avant. Les citoyennes et citoyens disposeront d'un délai d'au moins 15 jours pour transmettre leurs commentaires écrits, par courriel ou par la poste.

Le rapport de la commission sera enfin diffusé en version numérique sur le site internet de la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Le recours à la procédure de remplacement prescrite par l'arrêté ministériel 2020-033 permet de donner suite à un projet en cours depuis plusieurs mois, et qui concourent à la relance économique, à la transition écologique entamé par la Ville, ainsi qu'à plusieurs projets de logements sociaux, notamment en assurant la continuation de la procédure d'adoption du programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs.

Dans l'ensemble, la présente recommandation permet :

§ d'assurer le maintien des retombées économiques issues du secteur de la construction;  
§ d'assurer que les citoyennes et citoyens puissent se prononcer sur le projet à l'étude et contribuer à sa bonification;

§ d'assurer le maintien des revenus municipaux issus des permis, des taxes foncière et des droits de mutation;

§ d'éviter des retards dans la réalisation des projets visés par le PPU des Faubourgs, incluant notamment plusieurs édifices de logements sociaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Adoption d'une résolution par le CG visant à poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite
2. Parution de l'avis public
3. Promotion de la consultation écrite, accès à la documentation par le public, séance d'information virtuelle webdiffusée pour présenter le projet et dépôt des mémoires écrits
4. Dépôt des rapports de la commission
5. Adoption du règlement

À noter que la séance du conseil statuant sur le projet sera diffusée afin de permettre aux citoyennes et citoyens de connaître la teneur des échanges entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno COLLIN  
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

**Tél :** 872-7998  
**Télécop. :** 868-4912

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-06-04

Jean-François MORIN  
Chef de la division de l'urbanisme

**Tél :** 514 872-9545  
**Télécop. :**

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc LABELLE  
Directeur d'arrondissement délégué

**Tél :** 514-872-8692  
**Approuvé le :** 2020-06-05

**Tél :** 514 872-2698  
**Approuvé le :** 2020-06-07